

Communiqué de presse

Montpellier, le 22 septembre 2021

- Economie bleue / Littoral -

Un contrat de filière inédit en France pour booster le développement de la conchyliculture en Occitanie

Ce mercredi 22 septembre, Etienne Guyot, préfet de la région Occitanie, Didier Codorniou, vice-président en charge de la Méditerranée, représentant Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, et Patrice Lafont, président du Comité régional de conchyliculture de Méditerranée, étaient réunis à la Maison de la Mer à Sète, en présence du directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture du ministère de la mer, Eric Banel, pour présenter et signer le premier contrat de filière conchylicole en France et en Occitanie.

Ce contrat de filière, d'une durée de 3 ans, a pour objectif de fédérer les conchyliculteurs autour d'une vision et d'un projet de développement communs. L'ensemble des partenaires signataires (Département de l'Hérault, Sète Agglopol Méditerranée, Commune de Leucate, Syndicat Mixte du bassin de Thau, Cépralmar, Lycée de la Mer de Sète et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault) étaient également présents.

Le secteur de la conchyliculture fait face à de nombreux défis : fortement impacté par la crise sanitaire, le réchauffement climatique, l'enjeu du renouvellement des générations... Afin de trouver des solutions à ces problématiques, pérenniser l'activité des entreprises et impulser une nouvelle dynamique de développement, l'Etat, la Région et le Comité régional de conchyliculture de Méditerranée ont mené un travail de co-construction avec les partenaires techniques et institutionnels (Département de l'Hérault, Sète Agglopol Méditerranée, Commune de Leucate, Syndicat Mixte du Bassin de Thau, Cépralmar, Lycée de la Mer de Sète, Chambre d'Agriculture de l'Hérault, Ifremer, CPIE du Bassin de Thau, CCI de l'Hérault, Syndicat RIVAGE, Département de l'Aude, SAFER Occitanie, Agglomération du Grand-Narbonne, Communauté de Communes de la Domitienne...), auquel 150 conchyliculteurs ont participé activement, pour définir le contrat de filière. Cette démarche participative a permis de définir **3 orientations stratégiques** :

- **Développer l'adaptabilité et la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques et aux pressions sanitaires**, en créant une écloserie-nurserie sur la zone halieutique de Sète-Frontignan, en diversifiant et sécurisant les productions, en modernisant les outils de productions, et en créant un environnement de production durable ;
- **Accompagner les entreprises au quotidien et sécuriser les espaces de production**, en développant des méthodes de production plus durables, en accompagnant les installations-reprises et transmissions d'entreprises, en préservant le foncier conchylicole et en installant un observatoire technico-économique de la filière ;
- **Promouvoir la conchyliculture et ses produits**, en faisant la promotion des produits, en partageant et en formant à des pratiques plus durables, en communiquant sur les différents métiers, en développant de nouveaux marchés et de nouvelles activités, en en garantissant la qualité des produits via notamment l'obtention de signes officiels de qualité.

Une **coopérative conchylicole** sera créée, elle permettra de **porter des actions communes** (rénovation de tables conchylicoles, transformation et valorisation des produits, accompagnement administratif...) et de **structurer la profession** pour accompagner le développement des entreprises.

« Ce contrat de filière conchylicole est une démarche exemplaire et unique engagée par la profession conchylicole. La crise sanitaire nous a amené à réagir vite et la profession a accéléré le diagnostic partagé de la situation pour identifier les leviers d'action pour consolider, développer l'activité conchylicole. Le contrat qui en résulte propose des actions concrètes pour moderniser les outils de production et anticiper les évolutions. L'enjeu est de taille pour la production dans les lagunes d'Occitanie qui représente 10 % de la production nationale : il s'agit de poursuivre et consolider cette activité, en la rendant moins vulnérable aux aléas climatiques et plus autonome en production. Pour accompagner la profession dans son adaptation, l'État a mobilisé le Plan de relance et les crédits du Plan Littoral 21, en soutenant trois actions très opérationnelles du contrat : la réalisation de tables expérimentales conchylicoles du futur et les études pour installer des bassins de mise à l'abri et développer une écloserie sur place. Je salue la dynamique collective qui s'est mise en place dans le cadre de ce contrat qui porte jusqu'en 2023. Nous devons d'ores et déjà préparer la période 2024-2027" à valoriser ». **Etienne Guyot, préfet de la région Occitanie.**

« Initiative unique en France, je suis fière que le premier contrat de filière conchylicole soit signé en Occitanie. Comptant plus de 500 producteurs et représentant 10% de la production nationale, la conchyliculture est un secteur essentiel de notre économie bleue. Coconstruit avec les professionnels et leurs partenaires, ce contrat de filière permettra de fédérer cette filière autour d'une vision et de projets communs, avec comme objectif de développer le dynamisme et l'attractivité de la conchyliculture régionale. Ce contrat permettra également de développer la production, de mieux faire connaître ses produits de qualité. C'est un des objectifs de notre Pacte Vert, rendre notre modèle de production alimentaire plus durable, de développer un approvisionnement plus local et rendre accessible au plus grand nombre une alimentation saine et de qualité. » **Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

« La démarche de Contrat de filière a été initiée fin 2018 afin de répondre d'une part au besoin de structuration de la filière conchylicole, et d'autre part aux grands enjeux auxquels nos entreprises doivent faire face aujourd'hui et demain. Je suis heureux et honoré d'avoir réussi à mener cette concertation main dans la main entre conchyliculteurs et partenaires. Nous avons ainsi bâti un plan d'action ambitieux mais néanmoins réaliste et nécessaire pour sécuriser et pérenniser nos entreprises à l'horizon 2030. Si ce Contrat de filière est la consécration de 3 années de travail en synergie et en repositionnant toujours les professionnels au cœur de la démarche, je crois qu'il est surtout un bel outil et le moyen le plus efficace pour, tous ensemble, relever les défis majeurs de la conchyliculture régionale. » **Patrice Lafont, président du**

La conchyliculture en Occitanie c'est :

- **530 producteurs** répartis sur 2 départements : l'Aude et l'Hérault
- **2 zones de production en étang** à Thau et Leucate
- **4 zones de productions en mer** : Gruissan, Vendres/Fleury d'Aude, Frontignan/les Aresquiers et Sète/Marseillan
- **7 300 tonnes d'huîtres** produites par an
- **3 700 tonnes de moules** produites par an
- **2 500 emplois directs et indirects**

Veillez trouver en pièce jointe une photo de la signature.

© Antoine Darnaud - Région Occitanie

■ **Contact presse :**

Préfecture : Marie Latreille de Fozières - 06 45 89 72 16 / Delphine Amilhau - 06 70 85 30 75

communication@occitanie.gouv.fr

Région Occitanie :

Gwenaëlle Hatton : gwenaelle.hatton@laregion.fr - Tél. : 04 67 22 98 71 - Port. : 06 45 53 74 09

service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://www.instagram.com/presseoccitanie)

Comité régional de la conchyliculture de Méditerranée : Fabrice Grillon-Gaborit, fgg.crcm@gmail.com Port. : 06 70 52 99 73